



INSCRIPTION SCOLAIRE 2022/2023

Les inscriptions scolaires des enfants nés en 2019 se
dérouleront du lundi 7 mars 2022
au vendredi 15 avril 2022

Vous trouverez la fiche de renseignement et la liste des documents à fournir sur :

www.conflans-sainte-honorine.fr/vie-pratique/enfance-jeunesse/espace-famille-demarches-ligne/

ou à l'accueil de l'Espace Romagné

**Compte tenu de la situation sanitaire, nous vous recommandons d'envoyer votre dossier complet
par mail à espace-famille-romagne@mairie-conflans.fr**

Pour plus de renseignements :



espace-famille-romagne@mairie-conflans.fr



01 34 90 89 00

LES ÉTAPES DE L'INSCRIPTION

ÉTAPE 1 : L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À LA MAIRIE

Liste des documents **obligatoires** à fournir pour toute inscription scolaire :

- **Fiche de renseignement** – Inscription scolaire 2022/2023
- **Livret de famille** (Pages père / mère / enfant(s)) ou **acte de naissance** de moins de 6 mois (pour chaque enfant)
- **Carnet de santé** de l'enfant à scolariser (Pages des vaccinations obligatoires et à jour avec l'identité de l'enfant en haut des pages)
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (voir liste des documents)
- **En cas de séparation ou de divorce**, la dernière décision judiciaire instituant les modalités de garde.
A défaut, une attestation sur l'honneur de séparation pour chaque parent + copie de la pièce d'identité de chaque parent

Après l'enregistrement de votre dossier complet, nous vous adresserons **le récépissé d'admission scolaire** comprenant les coordonnées de l'école de votre enfant.

ÉTAPE 2 : L'ADMISSION A L'ÉCOLE

Vous devrez contacter le(a) directeur(trice) afin de convenir d'un rendez-vous. C'est à l'issue de ce rendez-vous que l'inscription de votre enfant sera validée.

ÉTAPE 3 : L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les inscriptions débuteront au mois de **mai 2022** et seront à faire sur votre espace personnel du Portail Citoyens. Les modalités d'inscriptions seront précisées sur la page d'accueil.

Pour les nouvelles familles, un lien d'activation de votre espace vous sera adressé par mail à la validation de l'inscription scolaire de votre enfant.

La participation aux activités périscolaires (Restauration, accueils du matin et du soir, études surveillées, accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires) se fait uniquement sur inscription.

IMPORTANT

- **Les enfants sont inscrits prioritairement sur l'école du secteur scolaire correspondant au lieu d'habitation des parents**
- **Dans certaines situations particulières, il est possible que d'autres documents soient demandés**